

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 avril après les corrections suivantes :

- Au point 12 au lieu de lire «... le maire Gervais Darisse utilise son droit de veto... » on devrait lire « ...le maire Gervais Darisse utilise son droit de vote... »
- Au point 24 et 25 au lieu de lire « Aucune résolution n'a été passée » on devrait lire « Aucune résolution n'a été adoptée. »

2015.05.3.74.

RÉSOLUTION

M. Gervais Darisse fait une lecture brève du procès-verbal du 13 avril 2015.

Il est proposée par Mme Francine Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2015

4. Adoption des comptes

2015.05.4.75.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2015-04-30 pour un montant total de 35 297.60\$

5. Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2015.05.5.76.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le CCU a tenu une séance de travail le 14 avril dernier et a produit un compte rendu;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de ce compte rendu;

ATTENDU que les deux dossiers sont situés dans le Site du patrimoine et nécessitent un avis du CCU;

ATTENDU que le CCU a aussi fait une recommandation à l'effet de nommer l'un de ses membres au titre de président;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers

- **Dossier du 128 rue Principale** : D'autoriser l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à émettre un permis de construction pour le changement de fenêtres sur l'immeuble situé au 128 rue Principale, propriété de Madame Irère Gascon et al., lesdites fenêtres devant être en PVC de teinte brune. Cette autorisation est conditionnelle à ce que les travaux se réalisent un pan de mur à la fois et d'ici l'été 2019;
- **Dossier de l'Îlot du Coin du 3 Chemin de la Madone** : De transmettre la position du CCU avec informations additionnelles à la Corporation Domaine Les Pèlerins;
- **Nomination d'un président** : De nommer Monsieur Jérôme F. Bouchard au poste de président du comité.

6. Production d'un manuel d'opération d'usine d'eau potable

2015.05.6.77.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté à la majorité des voix la résolution 2015.04.12. 61 confiant la production d'un manuel d'opération d'usine d'eau potable à Tétratech au coût de 10,500 \$;

ATTENDU que le dossier de production avait été ouvert au nom de BPR-Infrastructure inc. et non à celui de Tétratech et qu'il y a lieu de modifier la résolution 2015.04.12. 61 pour attribuer le contrat à BPR-Infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Francine Côté
résolu à la majorité des conseillers

QUE le conseil modifie la résolution 2015.04.12. 61 et confie le contrat de production d'un manuel d'opération d'usine d'eau potable à BPR-Infrastructure inc. de 10,500 \$ plus taxes.

7. Programme Projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska (protocole d'entente avec la MRC)

Mme Francine Côté quitte la réunion à 20h03.

2015.05.7.78.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) pour le Fonds conjoncturel, au Pacte rural

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

(MRC) et à l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent et a obtenu une aide de 55 000 \$;

ATTENDU que le programme concerne 5 municipalités dont Saint-André et que l'engagement de celle-ci serait à hauteur de 8 800 \$ environ avec une aide financière de 5 200.92 \$;

ATTENDU que le programme est encadré par un protocole de financement liant la municipalité et la MRC de Kamouraska indiquant les responsabilités respectives des deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent

et résolu que le conseil

- Autorise la directrice générale par intérim et le maire à signer le protocole d'entente soumis par la MRC de Kamouraska;

8. Programme Projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska (Installation d'une colonne Morris et d'un banc)

2015.05.8.79.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska prévoit, entre autres, l'installation d'une colonne Morris et d'un banc dans le cœur du village et que la recommandation du Comité de développement est de l'installer sur le lot numéro 4,789,283, cadastre du Québec et propriété de la Corporation Domaine Les Pèlerins;

ATTENDU que la Corporation Domaine Les Pèlerins autorise l'installation d'un tel équipement avec également un banc, le tout en vertu de la résolution ca 2015-04-29-09 et conformément au plan déposé en annexe;

ATTENDU le protocole d'entente convenu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil

- Autorise la mise en place de la colonne Morris et d'un banc sur le lot numéro 4,789,283 cadastre du Québec et que la municipalité réalise les travaux pour la plate-forme bétonnée à mettre en place;
- Autorise la directrice générale par intérim et le maire suppléant à signer le protocole d'entente avec la Corporation précisant les conditions

d'installation de la colonne Morris et du banc sur le lot numéro 4,789,283
cadastre du Québec.

**9. Fonds de développement des municipalités du Kamouraska
(FDMK)**

2015.05.9.80.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le FDMK attribue annuellement un montant de 500 \$ aux municipalités pour la réalisation de projets;

ATTENDU que le Comité de développement désire réaliser une activité estivale (pique-nique en blanc) dans le secteur du Parc de l'ancien quai, activité visant le financement de ses divers projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le montant de 500 \$ soit attribué au Comité de développement de Saint-André pour aider à la réalisation du pique-nique en blanc

**10. Autorisation au MFFP en vertu du règlement 195 portant sur
la gestion et l'entretien des voies de circulation municipales**

2015.05.10.81.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'article 7 du règlement # 195 portant sur le déneigement des voies saisonnières permet à un intéressé de demander à la municipalité une autorisation pour déneiger pour ses besoins une voie saisonnière;

ATTENDU que madame Geneviève Bourget, biologiste du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) mène un projet de recherche et doit réaliser des travaux dans le secteur de la rivière Fouquette (frayère de l'éperlan arc-en-ciel) et doit être en mesure d'accéder au site;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise en vertu de l'article 7 du Règlement # 195 portant sur la gestion et l'entretien de voies de circulation municipales le MFFP, 186 rue Fraser, Rivière-du-Loup (Qc) G5R 1C8 à déneiger pour ses besoins la route Beaulieu au plus tôt le 15 avril de chaque année. Cette autorisation est émise pour une période de 5 ans. Cette autorisation est émise à la condition que le ministère informe annuellement la municipalité de la date probable de déneigement. Le déneigeur autorisé pour cette période est Ferme Missipi inc.

11. Nomination d'un maire suppléant

2015.05.11.82.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat d'Alain Parent est expiré depuis le 30 avril 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers

de désigner Mme Charlyne Cayer au poste de maire suppléant pour un mandat de 3 mois.

12. Adhésion à l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent et à la Société d'aide au développement des collectivités

2015.05.12.83.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent contribue à l'éducation et la sensibilisation des jeunes et moins jeunes à la forêt et son développement durable;

ATTENDU que la Société d'aide au développement des collectivités a pour mandat d'assurer le développement communautaire et économique des collectivités qu'elle dessert et qu'elle offre tout un éventail de services qui vont de la planification économique stratégique locale aux services techniques et consultatifs aux entreprises, en passant par les prêts aux petites et moyennes entreprises, sans oublier les programmes d'aide au travail indépendant;

ATTENDU que la municipalité peut retirer des avantages à être membre de ces deux organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité renouvelle sa cotisation annuelle

- à l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent de 65 \$;
- à la SADC du Kamouraska au montant de 30 \$.

13. Avis de motion pour l'adoption du règlement # 197 modifiant le budget 2015

216

M. Alain Parent donne avis qu'à une séance ultérieure, le conseil de la municipalité de Saint-André adoptera un règlement visant à modifier le règlement # 194 afin de prévoir des dispositions concernant le financement des travaux réalisés dans la rivière Fouquette dans la branche Émile-Paradis.

14. Avis de motion pour l'adoption du règlement # 198 instaurant un programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

217

M. Frédéric Cyr donne avis qu'à une séance ultérieure, le conseil de la municipalité de Saint-André adoptera un règlement instaurant un programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

15. Symposium de peinture du Kamouraska

2015.05.15.84.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Symposium de peinture du Kamouraska se tiendra du 14 au 19 juillet 2015;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André désire appuyer le Symposium en acquérant une œuvre d'art mettant en valeur la rue principale de Saint-André;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André peut accueillir une exposition d'œuvres pendant la période du 14 au 19 juillet 2015;

ATTENDU que le Symposium valorise les attraits touristiques de Saint-André et appuie le travail des artistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin

Et résolu à l'unanimité

- que la municipalité de Saint-André informe le Symposium de peinture du Kamouraska de son intention de faire l'acquisition d'une peinture valorisant les attraits de Saint-André d'une valeur de 500 \$ et de la possibilité d'accueillir une exposition d'œuvres d'art dans les locaux communautaires;
- Que la municipalité de Saint-André informe les artistes qu'elle souhaite des œuvres mettant en valeur sa rue principale.

16. Nomination d'un élu au conseil d'administration du Comité de développement

2015.05.16.85.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le Comité de développement a tenu son Assemblée générale annuelle le 25 avril 2015;

ATTENDU que la municipalité souhaite proposer la candidature d'un élu pour y siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil désigne M. Dale Martin à représenter la municipalité au Comité de développement.

17. Contrat d'entretien des rues du village et les rues accès au point d'eau, étangs aérés et puits

2015.05.17.86.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le contrat de déneigement des rues du village et des purges est échu;

ATTENDU que le conseil municipal se montre satisfait des services de Garage A.L. Auto inc. qui a offert le service au cours des dernières années;

ATTENDU que Garage A. L. Auto inc. est désireux de faire le déneigement du village pour l'année 2015-2016 aux conditions financières suivantes :

- majoration de 2 ½ % du contrat 2014-2015 de 11 539.71 \$;

ATTENDU que ce contrat est inférieur à 25 000 \$ et peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde à Garage A.L. Auto inc., pour l'hiver 2015-2016, le contrat de déneigement des rues du village, des purges, de la caserne et du point d'eau de l'École Les Pèlerins au prix de 11,828.20 \$, plus taxes, le tout tel que décrit au devis antérieur,

Le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim et le maire à signer les documents.

18. Don à la Société canadienne du cancer pour le défi Relais pour la vie

2015.05.18.87.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu' une équipe représentera Saint-André au défi *Relais pour la vie* organisé par la Société canadienne du cancer pendant la nuit des 6 au 7 juin 2015 à La Pocatière;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU qu' un membre de l'équipe d'employés lutte actuellement contre un cancer et qu'il y a lieu de maintenir l'appui à l'activité de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal octroie un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour soutenir l'équipe de Saint-André.

19. Terrains de jeux, été 2015 : embauche d'une coordonnatrice et d'une animatrice de loisirs

Ce point est reporté à une date ultérieure.

20. Participation à l'Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

2015.05.20.88

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent tiendra son Assemblée générale annuelle le 23 mai 2015 à Dégelis;

ATTENDU que la municipalité estime profitable d'y être représentée;

ATTENDU que le Comité Biblio recommande d'y déléguer Mesdames Micheline Rodrigue et Andrée Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
résolu unanimement

QUE le conseil mandate Mesdames Micheline Rodrigue et Andrée Roy à représenter la municipalité de Saint-André lors de la prochaine Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent le 23 mai 2015 à Dégelis.

21. Réseau routier municipal : demande de subvention au député M. Norbert Morin

2015.05.21.89.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le réseau routier de Saint-André nécessite des investissements majeurs et qu'une aide financière est nécessaire;

ATTENDU que le député M. Norbert Morin dispose d'un budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander une aide financière de 30,000 \$ à M. Norbert Morin pour la réalisation de l'asphaltage d'une partie du chemin de la Madone et du rang Mississippi.

22. Demande d'autorisation à la MRC (Clapet perché et risberme Ouest)

2015.05.22.90. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité détient les compétences en matière de sécurité civile et que des travaux pour installer un clapet perché sur le lot 4,789,211 cadastre du Québec et une risberme sur le lot 4,788,143 cadastre du Québec sont nécessaires à l'exercice de cette compétence;

ATTENDU que la municipalité a tenu des échanges avec le propriétaire du lot 4,788,143 sur lequel serait installé la risberme Ouest et que ce propriétaire consent à autoriser les travaux conditionnellement à ce qu'il accepte les devis qui lui seront soumis;

ATTENDU que la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.);

ATTENDU que la municipalité a obtenu en 2012 le certificat d'autorisation numéro 7430-01-01-0214602 émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le rehaussement de l'aboiement et que le projet de risberme ne vise qu'à compléter les travaux visant la sécurité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu unanimement

QUE le conseil

- mandate le Service de gestion intégré de l'eau de la MRC de Kamouraska à faire les demandes d'autorisation nécessaires auprès du MDDELCC pour ces travaux (installation d'un clapet perché sur le lot 4,789,211 cadastre du Québec et d'une risberme sur le lot 4,788,143 cadastre du Québec);
- demande à la MRC de lui déléguer la réalisation de ces travaux.

23. Aide financière à Action Chômage Kamouraska

2015.05.23.91. RÉSOLUTION

ATTENDU que Action-Chômage Kamouraska tient une activité de financement le 23 mai 2015 à St-Pascal;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que la région est au prise avec un taux de chômage élevé et que le niveau d'emploi saisonnier est élevé;

ATTENDU que cet organisme sans but lucratif aide à la défense des droits des chômeurs et offre un support technique pour tout ce qui touche le chômage;

ATTENDU que l'organisme fait connaître aux instances concernées la réalité du travail saisonnier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Parent
résolu unanimement

QUE le conseil autorise la participation de deux personnes pour le représenter à l'activité de financement du 23 mai prochain et assume leur inscription au montant de 30\$

24. Achat de Guide de référence pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2015.05.24.92.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité doit outiller les membres du CCU pour qu'ils exercent leur mandat le plus adéquatement possible;

ATTENDU que l'Association québécoise d'urbanisme a publié un *guide de référence* pour le CCU et serait un outil de référence incontournable pour les membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Frédéric Cyr
et résolu unanimement

QUE la municipalité achète 5 volumes du *Guide de référence pour le Comité consultatif d'urbanisme* au prix de 24.95\$ plus taxes.

25. Motion de félicitations Manoir de Saint-André

2015.05.25.93.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la famille Morel prenait possession de l'hôtel le 28 avril 1975 et qu'il y a maintenant 40 ans que la famille offre un excellent service à la population locale et aux touristes;

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que la famille Morel a mis en valeur ce joyau architectural de Saint-André;

ATTENDU que la table du Manoir Saint-André est exceptionnelle, qu'elle met en valeur les produits régionaux, dont ceux de la pêche, et que l'excellente réputation du Manoir et de leurs propriétaires n'est plus à faire;

ATTENDU l'implication des membres de la famille Morel dans cette réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dale Martin
résolu unanimement

QUE le conseil transmette ses félicitations à la famille Morel pour la qualité du service offert à toute la population.

26. Motion de félicitations aux élèves de l'école Les Pèlerins

2015.05.26.94. RÉSOLUTION

ATTENDU que les gagnants de la 17^{ième} édition du Concours québécois en entrepreneuriat, échelon local étaient connus le 23 avril dernier et que l'activité se tenait à St-Pascal à l'école Chanoine-Beaudet;

ATTENDU que le concours permet la présentation de projets étudiants portant sur la tenue d'activités pédagogiques en lien avec l'entrepreneuriat;

ATTENDU que des élèves de l'école Les Pèlerins et leur enseignante, Mme Catherine Rioux D'Astous, ont présenté leur candidature au concours Entrepreneuriat pour le projet « *Cinquante ans, ça se fête en grand* »;

ATTENDU que le projet a été récipiendaire d'un prix pour ce projet et qu'il y a lieu de souligner le travail de ces élèves et de leur enseignante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dale Martin
résolu unanimement

QUE le conseil transmette ses félicitations aux 16 élèves (Philippe Audibert, Laetitia Barbeau, Anais Bérubé, Alicia Binet, Naomie Brousseau, Marylune Labrie, Félix Lapointe, Henri Lévesque, Lukas Morency, Dalilah St-Germain, Cédric Tremblay, Mathias Boulet, Maya Laliberté, Solveil Landry, Léoloup Thoréal Vandal, Guenièvre Viel), à leur enseignante Madame Catherine Rioux D'Astous et à la directrice de l'école Les Pèlerins, Madame Johanne Lussier et accompagne cette motion d'une lettre personnelle félicitant chaque élève.

27. Questions diverses

Aucune résolution n'a été adoptée

28. Correspondance

➤ ***Avis de vacance au siège no 1***

ATTENDU que, madame Doris Tessier, a déposé au bureau municipal, en date 1er mai 2015, une lettre de démission à titre de conseillère au siège no 1 ;

ATTENDU que, cette correspondance a été lue et déposée lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015 ;

ATTENDU qu' à titre de présidente d'élection, je déclare le poste de conseiller au siège no 1 vacant

ATTENDU que la municipalité a quatre (4) mois pour combler le siège vacant par une élection partielle.

QUE la procédure à l'élection partielle soit enclenchée.

➤ ***Entreprise Jacques Lajoie Inc-Soumission***

2015.05.28.95.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le boîtier de contrôle des pompes de surpressions à la station de pompage de l'eau est défectueux.

ATTENDU qu' il y a lieu de changer le boîtier de contrôle.

ATTENDU que l'entreprise Jacques Lajoie Inc a transmis à la municipalité une soumission au montant de 3465.50\$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Dale Martin
et résolu unanimement

QUE la municipalité autorise l'installation d'un nouveau boîtier de contrôle des pompes de surpressions à la station de pompage de l'eau au montant de 3465.50\$, plus les taxes applicables.

➤ ***Guy Vaillancourt-rouleaux de pelouses pour l'aboteau***

2015.05.28.96.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'aboteau s'est érodé à plusieurs endroits ce printemps

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que des mesures anti-érosion doivent être prises et que la pose de pelouse roulée pourrait contribuer à freiner l'érosion de l'aboteau.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu unanimement

QUE la municipalité autorise à M. Guy Vaillancourt un montant de 2000\$ plus les taxes applicables pour l'achat de pelouse roulées.

29. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent à propos de l'application des règlements concernant les chiens errants et des nuisances.

30. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Frédéric Cyr que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire